



10 août 2022

Groupe de Travail 'Coopérative'

Objectifs de l'atelier

- ✓ Prendre connaissance des caractéristiques légales, organisationnelles et philosophiques de la coopérative
- ✓ Définir les premières règles pour fonctionner et avancer ensemble en vue de construire cette structure juridique



Déroulé

- ✓ Rappel de la réunion précédente du GT – 7 décembre 2022
- ✓ La coopérative : ses principes, son cadre légale et son fonctionnement
- ✓ Premières règles de fonctionnement du GT
- ✓ Clôture



Tour de table et cadre de Fonctionnement de l'atelier



1.

Rappel GT précédent



Vision et missions du Réseau Radis

VISION

Soutenir et développer la transition de la région dinantaise vers une alimentation bio et locale, respectueuse des Hommes et de la Terre, en favorisant la solidarité et l'implication de tous.

MISSIONS

1. **Soutenir et pérenniser la production** locale d'une alimentation bio de qualité, bénéfique pour la santé et pour l'environnement.
2. **Valoriser ces productions** par le développement de la transformation, de la vente et de la distribution en favorisant un ancrage local, la création d'emplois de qualité et en garantissant une juste rémunération de tous les travailleurs.
3. **Assurer l'accessibilité** sous toutes ses formes (financière, physique, psychologique...) d'une diversité de produits bio et locaux au plus grand nombre de citoyens du territoire.
4. **Sensibiliser les citoyens** aux multiples intérêts (écologiques, économiques et sociaux) et à la nécessité de la relocalisation de notre alimentation de base, bio, de qualité et de saison.
5. **Fédérer une communauté d'acteurs** de la transition écologique et sociétale et stimuler l'implication de tous au travers de **démarches inclusives et participatives**.

27/08/22 Présentation de la coopérative

Priorisation des objectifs pour chaque filière



Fruits & légumes



Céréales alimentaires

SAWB | Présentation de la coopérative 

Activités de la COOP - Hypothèses

DANS LA COOP – MUTUALISER DES OUTILS COMMUNS

PAR FILIERE

- Transformation fruits&légumes et céréales : soupes, boulangerie, etc.

TOUTES LES FILIERES

- Commercialisation via épicerie mobile, points de dépôts, etc.
- Logistique – transports de marchandises sur le territoire autant entre producteurs, en BtoC et BtoB, conditionnement, etc.

⇒ Mise en place progressive de ces activités (avec analyses financière et de faisabilité)

SAWB | Présentation de la coopérative 

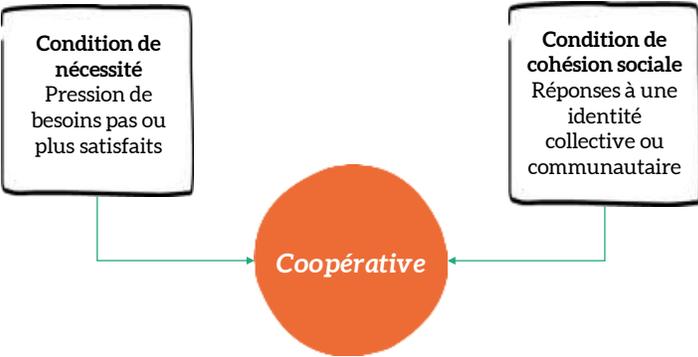


2.

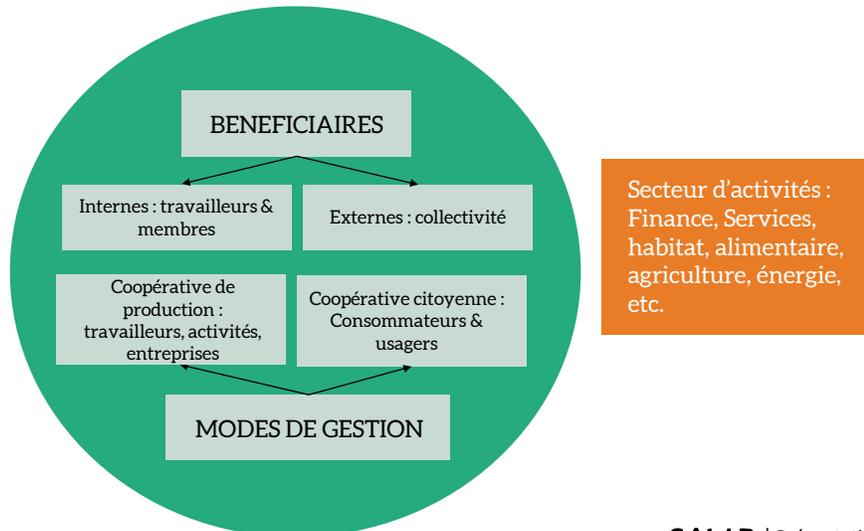
Coopérative



2 conditions d'émergence.



Diversité des modèles.



SAWB | Présentation de la coopérative 

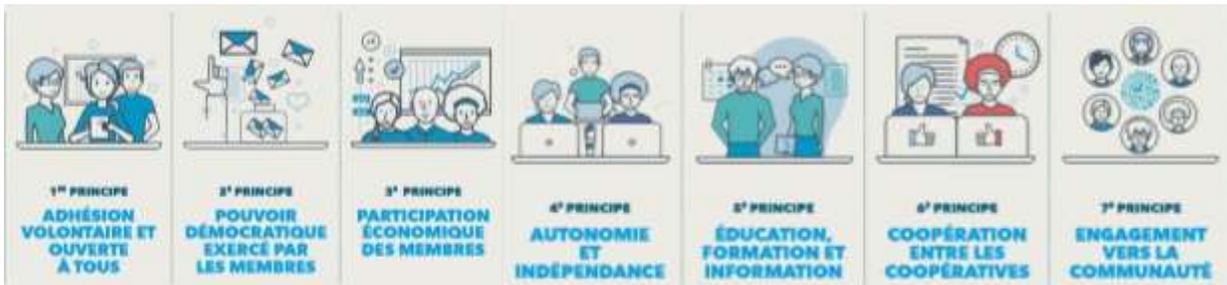
Une coopérative, c'est quoi ?

« Une coopérative est une **association de personnes** volontairement réunies pour satisfaire leurs **aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs** au moyen d'une **entreprise** dont la **propriété est collective** et où le **pouvoir est exercé démocratiquement.** »

* Définition formulée par l'Alliance Coopérative Internationale.

SAWB | Présentation de la coopérative 

7 principes des coopératives*.



* Déclaration sur l'identité coopérative, formulée par l'Alliance Coopérative Internationale en 1895

SAWB | Présentation de la coopérative 

Formes des sociétés.

La société coopérative (SC) est une forme de **société commerciale**, qui « *a pour but principal la satisfaction des besoins et/ou le développement des activités économiques et/ou sociales de ses actionnaires ou de tiers intéressés* ».

La finalité coopérative et les valeurs de la société coopérative sont décrites dans les statuts.

Trois agréments possibles de la société coopérative :

Coopérative agréée CNC
(Conseil National de la
Coopération)

Coopérative agréée
comme Entreprise
Sociale

Coopérative agréée
Entreprise Sociale

NB: le double agrément est possible.

SAWB | Présentation de la coopérative 



Formes des sociétés.

	SA société anonyme	SRL société à responsabilité limitée	SC société coopérative
Acte constitutif	Authentique		
Nombre de fondateurs min.	1	1	3
Exigence en capital	61.500€	Exigence patrimoine initial suffisant	
Cession des actions	Cessibilité libre	Principe de l'incessibilité (dérogation possible)	Cessibilité libre entre actionnaires
Processus décisionnel	Droit de vote multiple possible	Liberté concernant l'importance des droits en fonction de l'apport	
Distribution des dividendes et remboursement des parts	Autorisée, limitée	Test de solvabilité (bilan) et de liquidité (trésorerie)	

SAWB | Présentation de la coopérative 



Formes des sociétés.

	SC Société coopérative	ASBL Association sans but lucratif
Activités	Activités commerciales à titre principal autorisées	
Nombre de fondateurs min.	3	2
Gouvernance	Une personne = une voix ou vote limité	Une personne = une voix
Participation	Actionnaires – achat de parts	Membres – participation via une cotisation annuelle ou non
Distribution des dividendes	Autorisé après le double test (limité à 6% ou nul si agrément)	Non autorisé
Bénévolat	Non autorisé	Autorisé (sous conditions)
Statuts	Acte authentique via notaire (dépôt d'un plan financier)	Sous seing privé (pas besoin de plan financier) Ou Acte authentique

SAWB | Présentation de la coopérative 



Formes des sociétés.

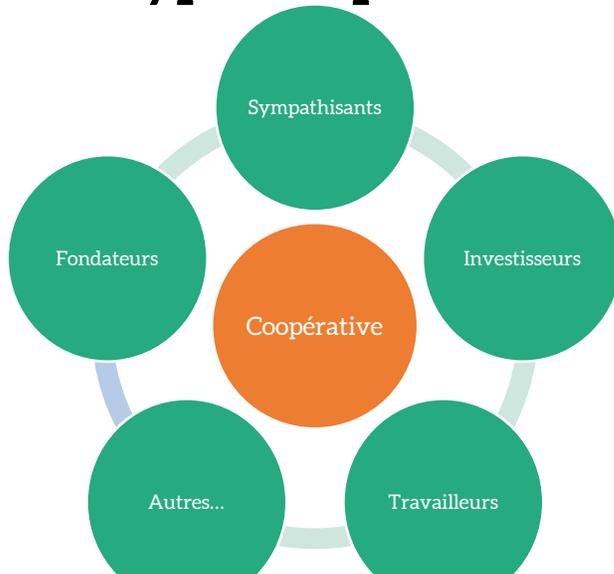
	SC Société coopérative	ASBL Association sans but lucratif
Responsabilité légale	Solidaire des fondateurs (plan financier sur 3 ans déposé à l'acte) Solidaire des administrateurs (sur base de 3 dernières années de bilan)	Seule responsabilité de l'ASBL (pour des obligations contractées) <u>Sauf</u> en cas de faute d'un administrateur, (risque de dédommagement, peu punie si à titre gratuit)
Procédure de sonnette d'alarme	Obligatoire (si l'actif net est négatif)	Non obligatoire
Apport et capital	Pas de capital minimum mais apport suffisant pour la viabilité/rentabilité de l'entreprise	Pas d'apport obligatoire
Financements spécifiques	Via levée de fonds (Tax Shelter < 5 ans) Via financements (prêts bancaires, subordonnés, convertibles, coup de pouce, particuliers, etc.) Via obligations Via crowdfunding	Via cotisation à l'année (non récupérable) Via apport (récupérable à la sortie) Via obligation (=prêt) Via Donation (taxe à 6%) Via Subsidies



Formes des sociétés.

	SC CNC Société coopérative agréée (Conseil National de la Coopération)	SC ES Société coopérative agréée comme entreprise sociale
Agrément	Conseil National de la Coopération	Entreprise sociale
But	Procurer à ses actionnaires un avantage économique ou social, pour la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés	Générer un impact sociétal positif pour l'homme, l'environnement ou la Société
Intérêt	Mutuel : besoins des coopérateurs	Général : besoins des citoyens
Activités	Mutualiser des ressources, rendre service à ses membres, etc.	Développer des produits ou des services respectueux de l'Humain et de l'environnement
Dividende	Limité par ses membres et ne dépasse pas 6%	
Participation	Limitation du pouvoir vital : participation pour max. 10% des voix quelque soit son nombre de parts	
Plus-value (à la revente des parts)	Autorisé (à la valeur bilantaire)	Non autorisé (valeur nominale)

Types de parts.



Chaque famille d'actionnaires se différencie par :

- Valeur nominale des parts
- Droit de vote
- Droit de remboursement des parts
- Répartition des dividendes
- Etc.

= représentants des parties prenantes

Droit de veto possible sur les décisions importantes

⇒ Garant de la finalité

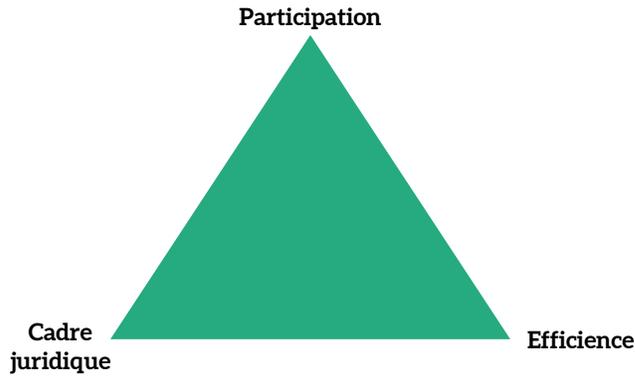
SAWB | Présentation de la coopérative 



Participation dans les coopératives

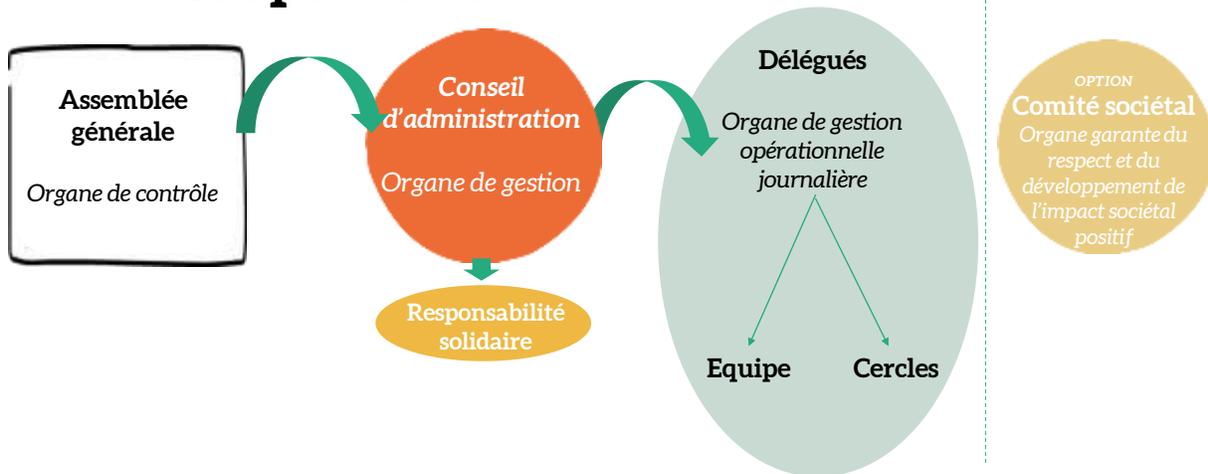


Triangle de la participation dans une coopérative.



SAWB | Présentation de la coopérative

Les instances de gestion d'une coopérative.



SAWB | Présentation de la coopérative

Les instances de gestion.

Assemblée générale

- Actionnaires = Coopérateurs
- Obligataires

Missions des actionnaires

- définition des grandes orientations
- contrôle ultime des performances
- modification des statuts
- nomination et démission des administrateurs et commissaires
- approbation des comptes annuels
- définition du ROI

Fonctionnement

- Min. 1 réunion par an
- OJ
- Min. x% des actionnaires présents ou représentés pour acter des décisions

SAWB | Présentation de la coopérative 

Les instances de gestion.



Missions du CA

- Garant de la finalité, des objectifs et de la raison d'être de l'entreprise
- gestion de la société
- délégation de la gestion journalière (à une direction)
- contrôle et soutien à la direction et à son équipe
- en cas de problème, prise en main de la gestion journalière et du management
- décision et réflexion sur le développement de l'entreprise, sa stratégie et la réalisation de ses missions

Fonctionnement

- au moins 3 administrateurs (actionnaires ou non), désignés par l'AG, constituant un collège ou non
- min. x% des actionnaires présents ou représentés pour acter des décisions
- plusieurs réunions par an

SAWB | Présentation de la coopérative 

Questions à se poser...



SAWB | Présentation de la coopérative 



Sujets pour constituer une coopérative





Sujets pour constituer une coopérative.

PROJET

1. Type de coopérative : agrément CNC et/ou Comme entreprise sociale
2. Lieu du Siège social
3. Qui sont les fondateurs ? Comparants à l'acte ?
4. But (CNC ou ES) – Valeurs et finalités sociale (vision) - Objet social (missions)
5. Règlement d'Ordre Intérieur (règles non inscrites dans les statuts mais régissant le fonctionnement et l'organisation de la structure) - *Facultatif*
6. Charte (des valeurs) - *Facultatif*



Sujets pour constituer une coopérative.

CAPITAL

1. Capital de départ mis dans la coopérative par l'achat des parts des fondateurs et comparants (min. 3.500€ de frais de constitution)
2. Classes d'action : quels types de coopérateurs répondant à quelles conditions/critères ?
3. Valeur nominale et nombre des actions
4. Libération des actions immédiatement ou appel de fonds
5. Conditions d'émission de nouvelles d'actions
6. Cessibilité des actions : conditions, stand-still (terme avant de libérer pour éviter la spéculation), à des tiers (conditions) et régime de préemption (cessibilité entre classes)
7. Sortie : conditions de démission, exclusion des coopérateurs et conditions de remboursement (valeur nominale ou bilantaire, plus-value)



Sujets pour constituer une coopérative.

CAPITAL

1. Obligations - *Facultatif*
2. Affectation du résultat (lié aux agréments)
3. Ristourne – *Facultatif*
4. Dissolution et boni de liquidation

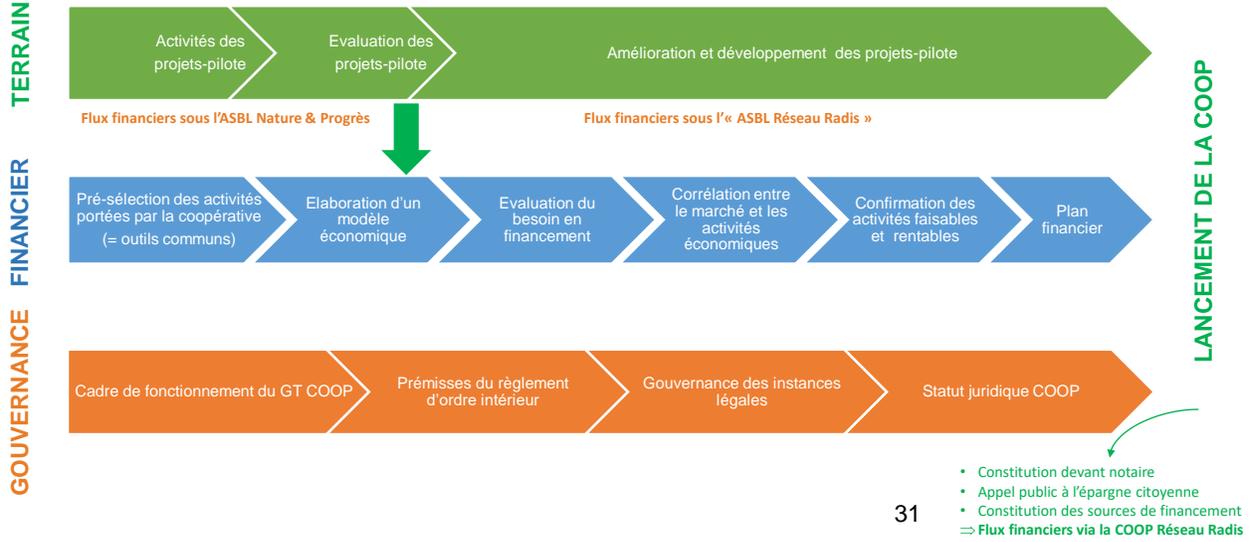


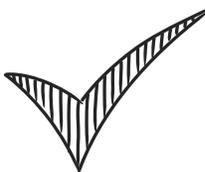
Sujets pour constituer une coopérative.

GOVERNANCE

1. Composition AG
2. Bureau de l'AG – *Facultatif*
3. Droits de vote : quorums de vote et de présence
4. Majorités spéciales : modification des statuts, de l'objet, du but, et en matière de validation ou de modification du ROI
5. Composition du CA : nbre, durée mandat, prépondérance
6. Fonctionnement du CA : décisions collégiales, élection président, quorums de présence, conflit d'intérêt et pouvoirs
7. Délégation : rôle, tension salariale,...
8. Comité sociétal – *Facultatif*
9. AG des obligataires - *Facultatif*

Ligne du temps.



Merci ! 



Humeur après la réunion...

 inspiré	 satisfait	 perplexe
 confiant	 surexcité	 déçu
 motivé	 pensive	 inquiet
 serein	 optimiste	 en colère
 inutile	 frustré	